

DES FRAIS & HONORAIRES DE DÉCISION D'URGENCE DU CMAP (1)

(barème H.T. applicable au 1er janvier 2007)



National	
Frais d'ouverture de dossier ^{(2) (3)}	400 € H.T
Provision sur le coût de la procédure (4) (5)	1 600 € H.T
Tarif horaire ⁽⁶⁾	400 € H.T
International	
Frais d'ouverture de dossier ^{(2) (3)}	500 € H.T
Provisions sur le coût de la procédure ^{(4) (5)}	2 000 € H.T
Tarif horaire ⁽⁶⁾	500 € H.T





⁽¹⁾ Les frais et honoraires sont supportés par les parties à part égales, sauf convention contraire.

⁽²⁾ Les frais d'ouverture de dossier demeurent acquis au centre, que la procédure soit mise en oeuvre ou non.

³⁾ Avancés par la partie qui saisit le centre dès le dépôt du dossier.

⁽⁴⁾ Facturables dès l'étude préalable du dossier par le tiers et demeure acquise au centre quel que soit le temps passé par le tiers.

⁽⁵⁾ Facturable par partie.

⁽⁴⁾ Ce tarif horaire s'applique lorsque le tiers justifie, auprès du CMAP, avoir travaillé au delà du temps couvert par la provision.